INTRODUCTION :

1. Petite rétrospective : de la création du Parc à la 2ème révision de sa charte

Le Parc naturel régional du Verdon a été classé le 3 mars 1997 par décret du 1er Ministre (décret n° 97-187) puis son classement a été renouvelé le 27 février 2008 (Décret n° 2008-181) pour une durée de 12 ans. La loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a introduit plusieurs évolutions pour les PNR dont le passage de la durée des chartes à 15 ans. Dans ce cadre, le Comité Syndical a demandé cette prolongation de 3 années supplémentaires en octobre 2016 et le Décret n° 2018-48 du 29 janvier 2018 a reporté l'échéance du classement au 27 février 2023.

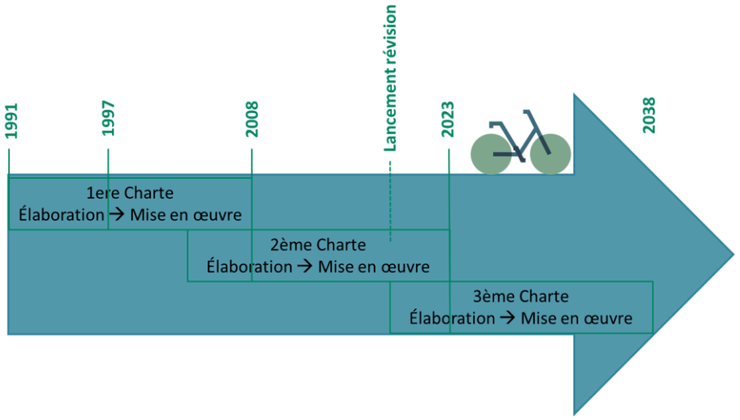

La lente construction d'une identité territoriale

Territoire très rural et souvent « oublié » aux confins de deux départements, le Verdon sort de sa longue léthargie au début du XXe siècle avec la « révélation » des gorges par EA Martel et I. Blanc. Ce sera le début d'une longue construction touristique que plusieurs personnages emblématiques comme Joëllo Font d'Eïlenc dès les années 1930, ont contribué à façonner. Entre les deux guerres, sous l'impulsion d'un grand amateur du patrimoine, Marcel Provence, plusieurs musées sont créés sur le territoire pour valoriser des patrimoines ou savoir-faire typiques (musée lapidaire à Riez...). En 1927, Marcel Provence rallume un four relançant ainsi la production de faïence de Moustiers.
Au milieu du XXe siècle, le programme d'aménagement des compagnies électriques régionales puis, à partir de 1945, d'EDF, permet l'édification de cinq barrages : Castillon, Chaudanne, Esparron, Quinson et Sainte-Croix, artificialisant le cours de la rivière, noyant des terres agricoles, des fermes et le village des Salles-sur-Verdon en 1974.

Cette transformation du territoire se poursuit en 1976 avec l'inauguration du camp d'entraînement militaire de Canjuers, plus grand d'Europe, nouveau symbole de l'expropriation des habitants qui y abandonnent des parcours, des fermes et un village, Brovès.
Ces événements successifs ont, en une période assez condensée, entrainé des bouleversements de fond sur le territoire : le paysage a changé, les activités économiques ont muté, les expropriations justifiées par l'intérêt général ont fait naître un sentiment d'injustice. Les populations locales se sont senties reléguées et ont cru leur territoire voué au service des populations urbaines, consommatrices de leurs ressources (eau, tourisme...). Il faudra attendre la création du Syndicat Mixte des pays du Verdon dans les années 1970, pour dépasser ce sentiment de dépossession, et voir des élus ou des associations locales se structurer pour faire valoir les intérêts locaux et promouvoir un développement plus intégré.
Le dynamisme et les travaux du Syndicat mixte des pays du Verdon ont ainsi pendant plusieurs décennies jeté les bases d'une identité territoriale et posé les premières pierres de stratégies de développement et d'amélioration du cadre de vie. En 1988, le syndicat organise les « Assises du Verdon » dont les conclusions proposent la création d'un Parc naturel régional.

De l'idée d'un Parc naturel régional pour le Verdon à sa mise en place

Le projet de Parc naturel régional du Verdon a été mis à l'étude par décision du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur le 17 décembre 1990. La phase de préparation a été confiée à l'Agence Régionale pour l'Environnement (ARPE), qui a mis en place un comité de pilotage : la Commission extra-syndicale, structure de réflexion. Cette commission associait les différents partenaires concernés placés sous la présidence du Conseil Général des Alpes de Haute Provence avec la composition suivante : le collège des communes, le collège des départements, de la Région et de l'Etat, le collège des organismes associés.

Cette commission extra-syndicale a présidé aux travaux techniques coordonnés par un chargé de mission spécialement recruté pour le projet, Serge Menicucci. Le bureau d'études URBANIS a été également missionné au début de la mise à l'étude pour dresser un inventaire des ressources et patrimoines naturels, culturels et économiques du territoire. Cet inventaire a été restitué en décembre 1991.
Des réunions de travail ont eu lieu entre septembre 1991 et avril 1992 au cours desquelles ont été examinés, dans chaque catégorie, les thèmes proposés par les élus (patrimoine culturel, patrimoine naturel, activités économiques, équipements collectifs et infrastructures) dont se sont dégagés 3 thèmes majeurs qui constituent les domaines d'intervention du Parc :

- l'eau
- le paysage et le patrimoine naturel
- les activités agricoles, forestières et touristiques.

En novembre 1992, la Commission extra-syndicale a procédé à la mise en place d'une structure provisoire de préfiguration du Parc, l'Association pour la création du Parc naturel régional du Verdon.
Composée d'élus de la région, des deux départements concernés et des 48 communes pressenties initialement pour le futur Parc, cette association avait une durée de vie limitée dans le temps.

Elle a passé le relai en mars 1995 à un Syndicat Mixte de préfiguration du Parc naturel régional du Verdon qui prend la dénomination de Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon le jour de la publication du décret de classement.

Ce Syndicat Mixte de préfiguration a approuvé en juin 1996 le projet de charte et l'a transmis au Conseil Régional pour délibération des collectivités locales concernées.

Le Conseil Régional l'a adopté en octobre 1996 et transmis à l'Etat. Le décret de classement du Parc a été pris le 3 mars 1997.

1997 à 2004 : sept années pour relever les défis du Verdon

Dans la phase d'étude préalable à la création du Parc, de nombreux acteurs se sont mobilisés pour soutenir ce projet. La mise en place de cette structure de gestion paraissait particulièrement opportune au regard des richesses exceptionnelles du territoire, mais aussi des pressions qui s'y exerçaient.
La création du Parc en mars 1997 a ainsi récompensé sept années de travail de collectivités territoriales et d'associations.

Il convient de préciser que le classement du Parc pour une durée de sept ans a néanmoins été ressenti au niveau local comme une frustration par tous ceux qui s'étaient impliqués dans la préparation et dans la défense de la candidature du Verdon pour l'obtention du label Parc naturel régional.
Ce classement inférieur à dix ans a ainsi fragilisé le Parc au niveau local dans sa crédibilité à porter une politique ambitieuse, inscrite sur le long terme.

Malgré cela, le premier temps fort du Parc nouvellement créé a été l'obtention d'un contrat d'objectif touristique négocié pour la période 1997-1999, dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région.

Ce programme a permis d'une part, de financer les premières actions portées par le Parc et ses partenaires et d'autre part, d'instaurer des habitudes de travail entre le Parc et ses principaux partenaires (Conseils Généraux, Région, Etat, Datar).

En 1999, la loi sur l'aménagement et le développement durable du territoire (LOADDT) a instauré un volet territorial au Contrat de Plan Etat-Région au bénéfice des territoires organisés (Pays, Agglomérations et Parcs naturels régionaux). C'est ainsi que le Parc a pu solliciter l'Etat et la Région pour l'obtention d'un Contrat de Parc.

La préparation et la négociation, aux côtés des trois autres Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur, a duré près de deux années. Elle a finalement abouti à la signature d'un Contrat de Parc pour la période 2001-2003 (renouvelable pour la période 2004-2006).

Dès 2001, les moyens apportés par ce contrat ont permis de doubler l'équipe technique du Parc et ainsi de répondre aux attentes exprimées fortement par les acteurs du territoire.

L'inauguration de la maison du Parc, en septembre 2001, dans une propriété acquise par le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres est venue symboliser ce nouvel élan donné au Parc.

Pour la période 2001-2003, le Parc a ainsi développé son action en matière de gestion de l'eau, de protection et de valorisation des patrimoines naturel et paysager, de développement économique, de communication et d'éducation à l'environnement. Des démarches globales ont ainsi été lancées :

- Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE)
- Opération grand site (OGS) pour les gorges du Verdon
- Plan de gestion du lac de Ste Croix
- Schéma des activités de pleine nature

En octobre 2002, le Parc a souhaité déposer sa candidature pour l'obtention d'un programme d'initiative communautaire Leader + conjointement au Pays Asses, Verdon, Vaïre, Var et au Syndicat Mixte des Pays du Verdon. Ce projet a été retenu aux côtés de 139 autres candidatures. Il faut noter que l'objectif principal de ce programme s'articulait autour d'une ambition politique de répartition des flux touristiques en dehors des circuits les plus fréquentés et en dehors de la saison estivale, en valorisant les patrimoines de l'ensemble du Verdon.

La 1ere révision : une étape décisive

Dès juin 2002, le Parc, qui avait été initialement classé pour sept années, a lancé la révision de sa Charte. Cette démarche a été une opportunité pour analyser le chemin parcouru, aller débattre avec l'ensemble des acteurs du territoire sur le Verdon et ses enjeux et construire une politique de développement durable pour la période 2006-2016.

Face à un enjeu fort d'ouverture et d'amélioration de sa lisibilité sur le territoire, le Syndicat a mis à profit la démarche de révision pour associer les acteurs locaux et les impliquer dans la construction du diagnostic et du nouveau projet de Charte. Durant trois ans, de nombreuses réunions ont permis d'enrichir le bilan évaluatif : dix réunions publiques et une enquête auprès des habitants, forum des associations, contribution du conseil scientifique...). La réalisation du diagnostic, confiée à un bureau d'étude (BRLi) a généré des ateliers, des visites, des rencontres de partenaires... sous l'égide du conseil syndical. Sur la base des conclusions du diagnostic rendu en 2004, une douzaine de réunions publiques a permis d'identifier les grandes orientations de la nouvelle Charte qui ont été précisées par le forum des associations et les commissions thématiques en précisant les mesures et dispositions de chaque objectif et les engagements des différents signataires aux côtés du Syndicat.
Après les avis intermédiaires pris en compte, le projet de Charte a été mis en enquête publique au printemps 2006. Les collectivités se sont prononcées en 2007 : 46 des 56 communes du périmètre d'étude ont validé la nouvelle Charte et le décret de renouvellement du label a été signé en février 2008.

Cette période a été décisive pour le Parc : en pleine période de doutes (difficultés financières, départ du deuxième directeur, déception des élus locaux...), l'éclaircie arrive avec la décision du Conseil d'Etat d'annuler le projet de ligne THT 2x400 000 volts qui devait traverser le territoire en son cœur. Ce projet qui s'est développé concomitamment à la création du Parc a longtemps été une « épine dans le pied » du Syndicat. La décision de s'associer à la procédure de recours enfin prise par le Comité syndical en 2005 a permis de clarifier le positionnement du Parc et la décision du Conseil d'Etat a été vécue comme une réelle victoire locale et a redonné confiance aux acteurs.
Progressivement des partenariats avec les acteurs clé du Verdon ont été conclus (EDF, SCP...), des programmes d'actions plus conséquents lancés (éducation à l'environnement...), et de nouvelles thématiques investies (développement, culture...).
Les moyens du Parc se sont étoffés et l'équipe a pu se diversifier en gagnant en compétences.

La 2ème Charte : le temps de l'ouverture

En mettant « l'homme au cœur du projet », la nouvelle charte du Parc présente des ruptures fortes et des évolutions marquées avec l'ancien projet de territoire. Ce nouveau projet doit en effet amener le Parc à construire peu à peu un avenir plus riche autant en termes de contenu, puisque la structure doit s'adapter à de nouveaux enjeux (développement de nouvelles missions comme la culture et l'énergie), qu'en termes de méthode et de stratégie puisque des besoins forts de rapprochement avec les communes et les habitants, ainsi que des besoins de politique partenariale avec les autres structures du territoire ont été mis en lumière.

Pour cela une interrogation et une revisite de l'organisation du Parc ont été menées, autant en interne (c'est-à-dire au niveau de l'équipe technique, de ses liens avec les élus, du fonctionnement des différentes instances) qu'en externe (lien avec les autres structures du territoire, les communes, les habitants...).

L'arrivée des nouveaux élus en mars 2008 permet de relancer la dynamique : neuf commissions thématiques ouvertes aux partenaires et aux associations sont créées, un conseil de développement est mis à l'étude.

Plusieurs programmes d'actions pluriannuels vont se succéder, en lien avec des outils financiers en perpétuelle évolution et passant des principes de la contractualisation à celui de l'appel à projets. Le paysage institutionnel se modifie fortement, au gré des réformes territoriales et le Verdon se couvre progressivement d'intercommunalités.

Le Syndicat gagne en moyens financiers et humains, et fait évoluer son organisation pour répondre aux besoins spécifiques du territoire :

- En 2013 : création d'une régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés pour assurer, seule ou en association avec les collectivités publiques, la maîtrise d'ouvrage des aménagements nouveaux et en assurer la gestion. Les interventions ont vocation à permettre de manière prioritaire la mise en œuvre de l'Opération Grand Site des gorges du Verdon,
- En 2015, un deuxième objet est ajouté au Syndicat pour permettre d'officialiser l'animation du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) du Verdon sur l'ensemble du bassin versant : les 69 communes et huit EPCI concernées sont invitées à adhérer
- En 2019 : après deux ans de concertation avec les EPCI du Verdon, un troisième objet est créé permettant le transfert de la compétence gestion des milieux aquatiques (GEMA) et la délégation de la compétence prévention des inondations (PI)

Des avancées importantes ont été réalisées durant cette période :

- Des programmes d'actions pluri-annuels déployés sur l'ensemble du territoire pour **l'amélioration des connaissances, la valorisation et la préservation des patrimoines** (biodiversité, archéologie, architecture locale...) et la transmission des savoir-faire (art de bâtir, fruitiers anciens...).
- Des **inventaires citoyens de la biodiversité** très appréciés, ayant produit de la connaissance (1/3 des observations faunistiques) et permis la sensibilisation des habitants (bonne participation).
- Des démarches **d'animation territoriale** pour organiser les acteurs et coordonner les politiques publiques :
    - **Schéma d'aménagement et de gestion des eaux** (validé en 2014), compétence GEMAPI,
    - **Plan de gestion** des usages **de la rivière du moyen Verdon**, permettant de concilier pratiques de loisirs et préservation des milieux

- L'**opération grand site des Gorges** (OGS) projet structurant d'amélioration de l'acceuil et de gestion de la fréquentation, incluant d'importants aménagements (belvédères, lieux d'interprétation), le développement de solutions de mobilités et la production de contenus valorisant le patrimoine. Il est porté par la régie du Parc réée en 2014
- Structuration d'une **destination touristique à l'échelle du grand Verdon**, en coopération avec les EPCI.

- La gestion intégrée de l'eau à l'échelle du bassin versant fonctionne bien. Notamment, **l'augmentation concertée des débits réservés à l'aval des barrages** permettant un meilleur fonctionnement des milieux aquatiques qui a été une grande réussite.
- Un travail précurseur du Parc sur les enjeux liés au **changement climatique**.
- Des **programmes pédagogiques** en direction des scolaires (21 actions annuelles en moyenne), des centres de loisirs et du public adulte (conférences, débats, formations, chantiers et inventaires participatifs…) et la création de la **ferme pédagogique** sur le domaine de Valx.
- Des outils d'information, de sensibilisation créés et animés : outils de **communication**, 15 ans de **patrouilles écogardes**.
- Des démarches d'accompagnement à l'**évolution des pratiques agricoles ou touristiques** (démarche REGAIN sur le Plateau de Valensole, attribution de la marque Valeurs Par cet charte européenne du tourisme durable…)
- Des moyens mobilisés et des projets accompagnés pour **améliorer la qualité de l'eau**; **réduire les consommations d'eau, d'énergie** des bâtiments et de l'éclairage public.
- Un travail de fond mené pour veiller au **respect du plan de Parc** par les communes : porter-à-connaissance, conseils et avis sur les documents de planification permettant de mieux prendre en compte le patrimoine bâti, les paysages et la biodiversité. Sur la consommation foncière les résultats sont plus mitigés, mais les **projets** véritablement **incompatibles avec une mesure de la charte** ont été généralement **abandonnés.**
- Une **coopération** régulière avec différents acteurs : institutions (ex : Agence de l'eau), universités et chercheurs, associations, inter-parcs…) et émergence de réseaux métiers (ex : autour des écogardes).
- Des **partenariats** forts noués avec des acteurs importants du territoire : EDF, SCP (cf solidarité aval/amont)

2018 : cap sur la 3ème Charte

A l'automne 2018, les premiers travaux de révision de la Charte sont lancés, pilotés par le Comité Syndical du Par cet s'appuyant sur l'ensemble des membres des commissions thématiques, les partenaires techniques et associatifs, le conseil scientifique. Les premières étapes ont été ponctuées par des temps de concertation:

Ateliers de la Charte#1 (octobre 2018) : définition du périmètre d'étude

Ateliers de la Charte#2 : (mai à juillet 2019) : contribution au diagnostic de territoire

Ateliers de la Charte#3 : (novembre 2019) : contribution à l'évaluation de l'atteinte des objectifs

2. Un Périmètre d'étude qui réaffirme l'identité rurale du Verdon:

Afin de questionner le périmètre de classement actuel et de proposer des évolutions, des **ateliers thématiques** ont été organisés les **5 et 6 octobre** 2018. Ils ont associé les cinq commissions thématiques du Parc (élus du territoire, partenaires techniques et institutionnels, acteurs associatifs et membres du comité scientifique) autour des **Ateliers de la Charte #1**, organisés en trois thématiques :

- Atelier patrimoine naturel / forêt / agriculture / pastoralisme / paysages / géologie,
- Atelier socio-économique / mobilités / bassins de vie,
- Atelier dynamiques socio-culturel / actions éducatives / patrimoines et savoir-faire spécifiques

Environ 70 personnes ont pu ainsi participer et dessiner plusieurs cartes potentielles accompagnées d'un argumentaire. Toutes ces cartes ont ensuite été rassemblées et analysées lors d'une séance du **Conseil scientifique du Parc organisée à Riez le 12 octobre 2018**.

L'avis du conseil scientifique (joint en annexe) détaille les propositions d'évolution du périmètre qui sont présentées de manière synthétique ci-après :

L'avis émis par le Conseil scientifique a été présenté en séance du comité syndical le 12 décembre 2018 pour débat et validation. A l'issue de ce vote, les communes potentiellement concernées par une extension du périmètre d'étude de la nouvelle charte du Parc, ont été consultées avant la décision finale qui a été prise en Comité syndical du 30 janvier 2019 et le complément du 12 juin 2019.

Sur la base des réponses favorables des communes de Artignosc-sur-Verdon, Brunet, Estoublon, Lambruisse, Moriez, La Mure-Argens, La Roque-Esclapon, Senez, Tourtour, Villecroze et afin de respecter des enjeux de continuité territoriale et de cohérence pour les communes de Vérignon, Montmeyan et Baudinard-sur-Verdon, le nouveau périmètre a été arrêté à cinquante-neuf communes, à savoir :
Les quarante-six communes actuellement classées,
treize communes entières supplémentaires : Brunet, Estoublon, Senez, Moriez, Lambruisse, La Mure-Argens, La Roque Esclapon, Vérignon, Tourtour, Villecroze, Montmeyan, Artignosc, Baudinard.

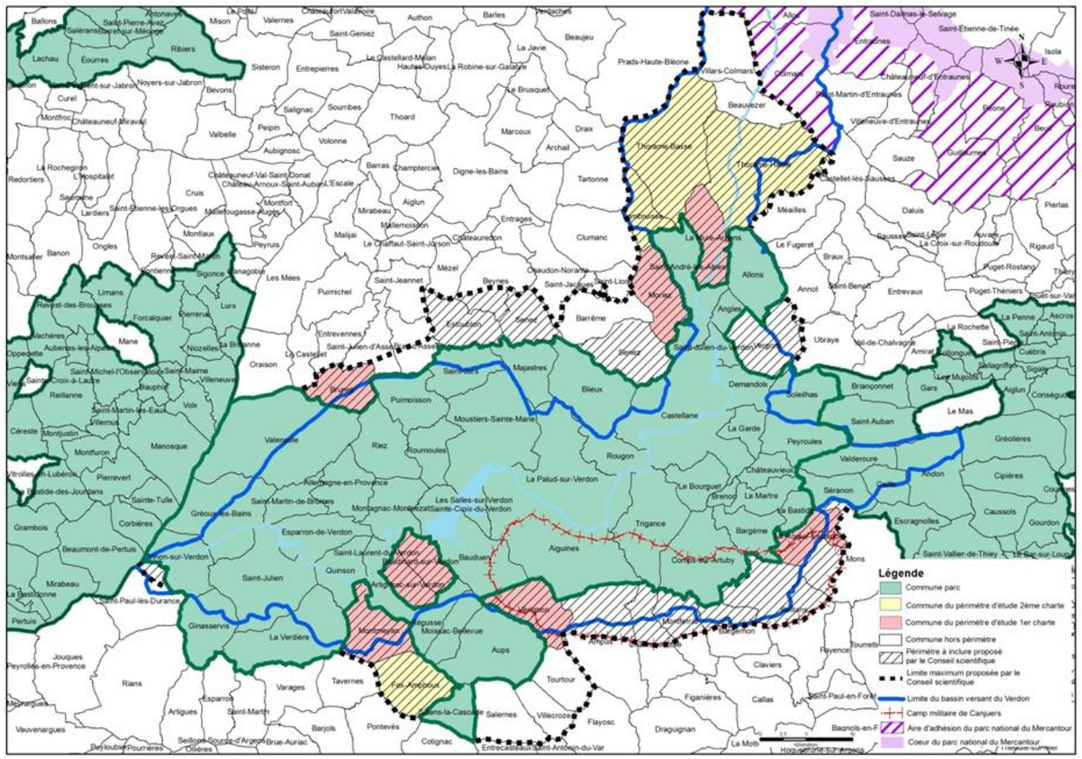

Cette évolution représente 20,5% d'augmentation de la superficie et 14% d'augmentation de la population :
Il est à noter que onze de ces nouvelles communes étaient déjà concernées par les précédents périmètres d'étude et que sept sont comprises dans le bassin versant du Verdon et à ce titre concernées par le deuxième objet du syndicat mixte de gestion du Parc, en lien avec le SAGE.
Le territoire du Verdon s'étend autour des grandes gorges qui constituent le noyau historique ayant initié la démarche de classement en Parc naturel régional. Il se structure autour de la rivière, ses cinq lacs de retenue et les basses gorges et englobe les massifs et les plateaux riverains (massifs préalpins, plateau de Valensole, collines du haut-var). Les enjeux sont parfois très diversifiés entre le nord et le sud, l'est et l'ouest mais la rivière agit comme un fil rouge, une épine dorsale, reliant les différents secteurs du Parc.

Les **structures paysagères :** les études préalables à la création du Parc avaient mis en avant sept unités paysagères. Des études complémentaires (notamment les atlas départementaux des paysages) ont depuis permis d'affiner et préciser ces éléments de diagnostic sans les remettre en question. Les communes concernées par l'extension s'insèrent dans ces sept zones et viennent en renforcer la cohérence.

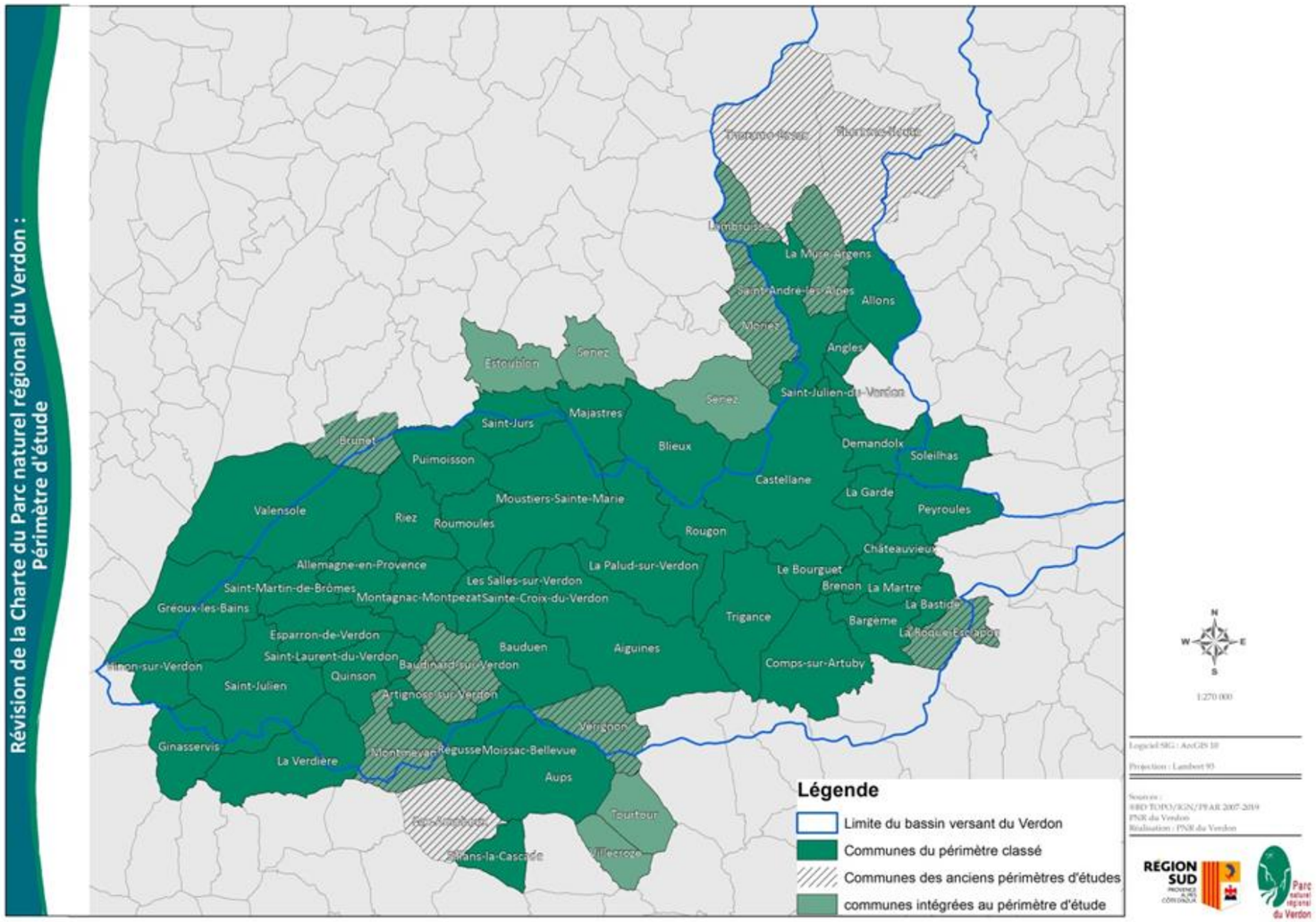

Les **continuités écologiques :** le territoire du périmètre d'étude présente des conditions écologiques variées. Selon la topologie, la géologie, le climat, l'influence humaine et leur conjonction, se distinguent huit petites régions assez homogènes. Au sein de ces éco-régions se rencontrent des habitats naturels et semi-naturels spécifiques, supports d'une richesse floristique et faunistique particulière.
En conclusion, l'extension proposée se justifie au regard des différents critères :

- La continuité des massifs et des entités écologiques, en lien avec des enjeux pastoraux ou agricoles cohérents avec les pratiques du Verdon, soumis aux mêmes pressions, notamment de changement climatique
- L'identité des paysages et des patrimoines, facteur de cohérence en termes d'attractivité territoriale et de tourisme
- La cohérence du bassin versant du Verdon, périmètre d'action du Syndicat au travers du SAGE, du Contrat Rivière et prochainement de la compétence GEMAPI (exclusion faite des communes appartenant déjà à d'autres Parcs nationaux ou régionaux)
- Les choix de développement et d'aménagement du territoire fondés sur le respect des ressources et l'identité rurale faits par les élus et les populations locales
- Une évolution maitrisée des activités humaines et de l'occupation du sol ne remettant pas en cause la qualité des patrimoines et l'identité du territoire

3. Un diagnostic construit collectivement

Le cadre de référence :

Le Code de l'Environnement fixe le contenu du diagnostic préalable à une révision de charte. Celui-ci doit permettre de :

- dresser un état des lieux faisant ressortir les richesses et fragilités du territoire
- avoir une approche dynamique en prenant en compte les tendances d'évolutions en cours
- replacer le territoire du Verdon dans son contexte régional en s'appuyant sur les documents de planification tels que le SRADDET

L'inventaire du patrimoine naturel, culturel et paysager doit faire ressortir la qualité et la fragilité du territoire.

L'objectif est de réaliser un diagnostic dynamique, sur la base de celui fait en 2004 pour la deuxième charte. Ce diagnostic doit faire ressortir des éléments prospectifs pouvant alimenter la nouvelle charte. Il doit être problématisé, faire ressortir des enjeux forts pour le territoire.

Une méthodologie impulsée par la Région Provence-Alpes Côte d'Azur :

Le contexte régional au moment du lancement de la révision de la Charte du Parc du Verdon était lié à la concomitance de plusieurs révisions de chartes qui s'échelonnent sur les années 2018 à 2021. Ce contexte a poussé la Région à envisager d'autres modes opératoires avec comme double objectif : la mutualisation entre les différents Parcs (méthodologie, transfert d'expérience, enveloppe commune) et la mobilisation de divers partenariats régionaux pour contribuer aux démarches de révision. Ainsi, ont été mobilisés :

- L'Agence Régionale pour l'environnement, qui a notamment apporté des données et son analyse sur les aspects naturalistes du diagnostic
- Les Agences d'urbanisme (notamment celles du Pays d'Aix et de Toulon en ce qui concerne le Verdon), qui ont pris en charge la rédaction de plusieurs parties du diagnostic à hauteur de 115 jours de travail (aménagement du territoire, occupation foncière, risques et nuisances, logement et paysage)
- Les universités : le laboratoire d'économie appliquée au développement de l'université de Toulon (LEAD) en lien avec un sociologue, Mathieu Leborgne qui ont réalisé des questionnaires auprés d'un millier d'habitants sur la mobilité et les modes de vie et 40 entretiens plus qualitatifs sur les perceptions du territoire et les parcours de vie.
- l'INSEE qui a réalisé un portrait socio-économique du territoire

Le Syndicat a également développé des partenariats spécifiques pour compléter son analyse, avec :

- le GREC Sud, groupement de chercheurs sur le changement climatique,
- les Chambres d'agriculture des Alpes de Haute Provence et du Var

et sollicité certaines structures telles que les EPCI ou les fédérations de chasse….

Le choix de l'internalisation

Sur la base des données ainsi collectées et en complément des analyses réalisées, le Parc du Verdon a choisi d'internaliser la réalisation d'une grande partie de son diagnostic de territoire. Ce choix était lié à des questions budgétaires mais surtout à la volonté de mobiliser l'expérience, les compétences et les années de connaissance du territoire accumulées par l'équipe du Parc. Cela a également permis de prendre le temps de s'appuyer sur les partenaires et acteurs locaux pour une analyse plus partagée du diagnostic.
Ce sont donc 21 chargés de mission ou de projet qui ont contribué à la rédaction des 2/3 du diagnostic :

- Audrey Zorzan et Marjorie Salvarelli sur la partie culture
- Dominique Chavy, sur la partie patrimoine naturel et géologie
- Corinne Guin, Corinne Gautier sur la partie ressource en eau et milieux aquatiques
- Carole Breton, Ludovic Crépet sur la partie paysage
- Gwenael Saby, Odile Guillard, Jean Carmille, Antoine Prioul et Ulysse Siaud sur la partie tourisme
- Luc Courtil sur la partie activités économiques et sur l'intégration des données INSEE sur la partie démographie
- Luc Courtil, Marc Doussière, Perrine Puyberthier et Alexandra Charreyron sur la partie agriculture
- Dominique Imburgia Guillaume Ruiz, Anne Vary et Corinne Guin sur la partie risques
- Dominique Imburgia sur le changement climatique et le bilan énergétique du territoire
- Isabelle Darmuzey, Elodie Masson, Marlène Economides et Mathilde Grange sur l'éducation et la citoyenneté
- Elsa Barrandon sur la forêt

Un appui global a été apporté par Nicolas Petit sur la recherche de données, leur mise en forme et la réalisation de cartographies et par Mathilde Grange sur l'appui méthodologique (cf plus bas).
La coordination générale a été réalisée par la co-directrice, Suzanne Gioanni en lien avec Pascale Benoit et Boris Courant du Conseil régional.

Une organisation adaptée, animée par le Parc

Cette diversité de contributeurs a rendu obligatoire la mise en place d'une coordination importante : définition d'un cadre général (objectifs, cahier des charges des rendus attendus…), échanges réguliers (certaines fiches en nourrissant d'autres…), réunions d'étapes, travail d'harmonisation…
Pour faciliter ces échanges, une plateforme participative a été créée.

En interne un groupe projet a permis de coordonner le travail de l'équipe et de croiser les analyses pour définir des enjeux plus transversaux lors d'un séminaire.

Une dynamique de concertation

Dans la logique de la dynamique créée sur la définition du périmètre d'étude (cf supra), des temps de mise débat et de partage des analyses ont été organisés pour permettre aux élus des communes du périmètre d'étude, aux membres des commissions, du Conseil scientifique, du Conseil de développement de l'association des amis du Parc et aux partenaires institutionnels (dont les EPCI) d'apporter leur contribution au diagnostic de territoire. Ces ateliers étaient organisés en simultanée dans trois lieux différents (Castellane, Riez et Aups) et reliés par un système de visio-conférence pour réduire les déplacements des participants.

30 personnes en moyenne ont ainsi participé aux dix **ateliers de la Charte#2** entre Mai et Juillet 2019.
Ce sont donc environ 150 personnes aux profils variés, qui ont apporté leur contribution :

Les participants volontaires ont pu effectuer une relecture des fiches thématiques transmises à cet effet en fin d'été 2019.

10 ateliers thématiques
sont organisés en simultané dans 3 lieux :

- **Aups : Maison des services au public** (33 av. Georges Clemenceau),
- **Castellane : à la Mairie** (salle du conseil),
- **Riez : Espace tiers-lieu** (2 place St-Antoine).

Jeudi 16 mai	
9 h Patrimoine naturel, géologique et eau Patrimoine géologique, milieux naturels, espèces, ressource en eau, usages et impacts, outils	**14 h Changement climatique** Effets du changement climatique sur le territoire, leviers d'adaptation et d'atténuation
Jeudi 6 juin	
9 h Patrimoine culturel Archéologie, histoire, architecture, patrimoines immatériels, langue, traditions, offre culturelle, création,…	**14 h Tourisme** Offre, acteurs, poids économique, clientèle et fréquentation, organisation
Jeudi 27 juin	
9 h Forêt Ressource forestière, multifonctionnalité, organisation, filières….	**14 h Agriculture et pastoralisme** Terroirs, santé des exploitations, occupation de l'espace, évolution des pratiques, filières et alimentation
Jeudi 4 juillet	
9 h Education à l'Environnement et citoyenneté Vie associative et participation citoyenne, acteurs éducatifs, actions pédagogiques	**14 h Portrait socio-économique** Démographie, activités et emploi, déplacements, logements, services, modes de vie
Jeudi 11 juillet	
9 h Planification territoriale Occupation du sol, foncier, urbanisme, aménagement du territoire, outils de planification	**14 h Paysages** Entités paysagères, caractéristiques, points forts et points noirs, évolutions, outils et acteurs

Inscrivez-vous en ligne à une ou plusieurs réunions :
Inscription aux ateliers
ou par téléphone : 04 92 74 68 00

(Pour les midis, le repas est libre, possibilité de déjeuner dans les restaurants du village ou de pique-niquer en salle)

Les Ateliers de la Charte#2

Une méthode d'animation favorisant les échanges et le partage de l'analyse :

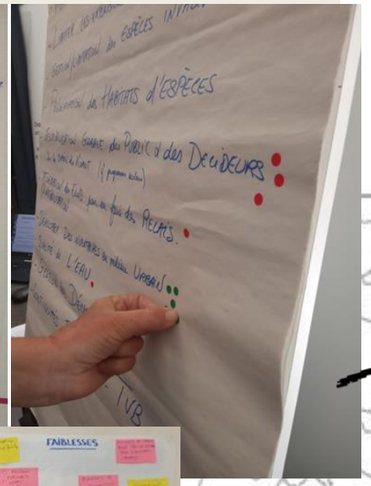

150 participants, 10 ateliers thématiques organisés chacun dans 3 lieux différents organisés en simultanée, reliés en visioconférence :

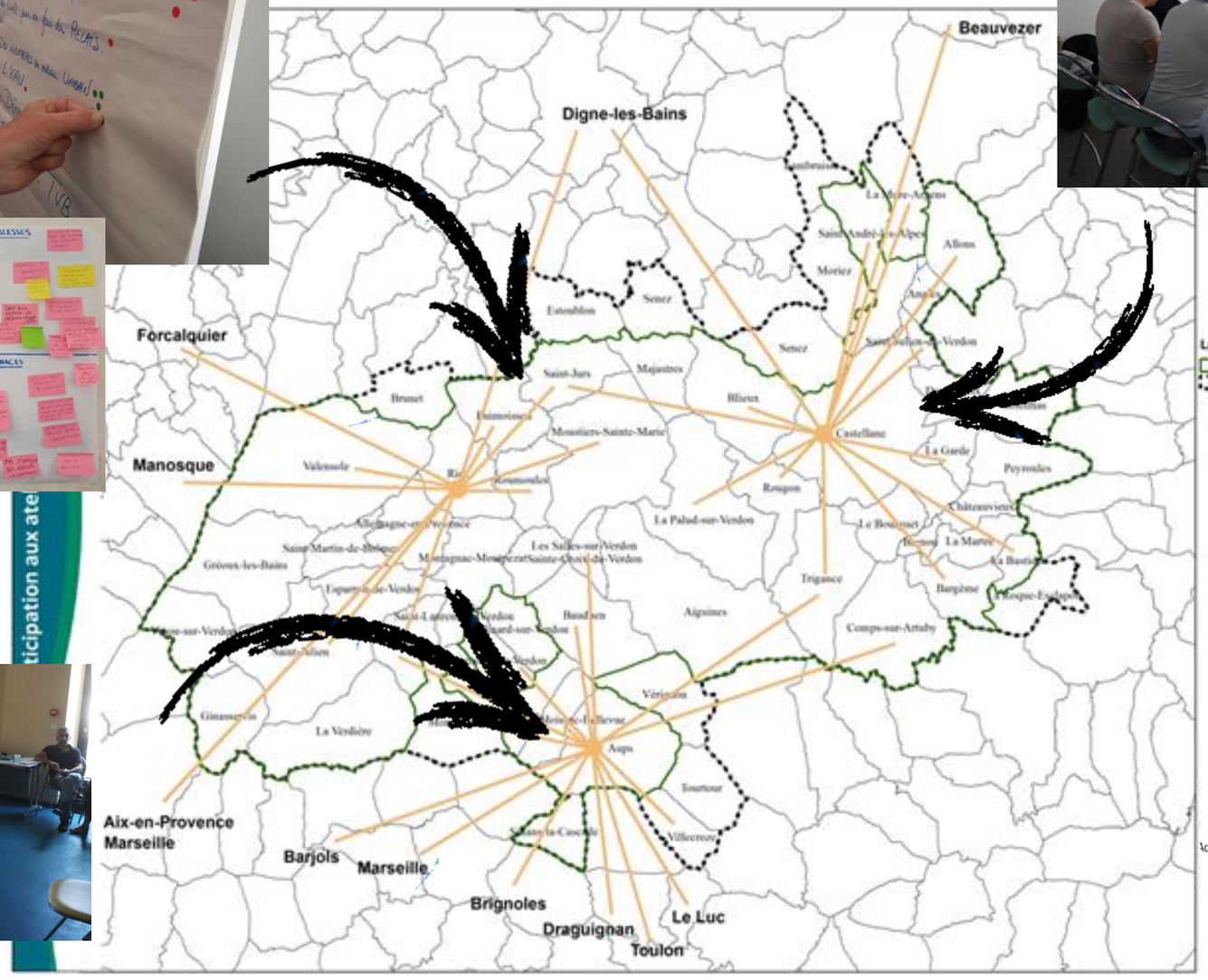

Une diversité d'acteurs et de points de point de vue permettant une vision territoriale partagée et transversale :

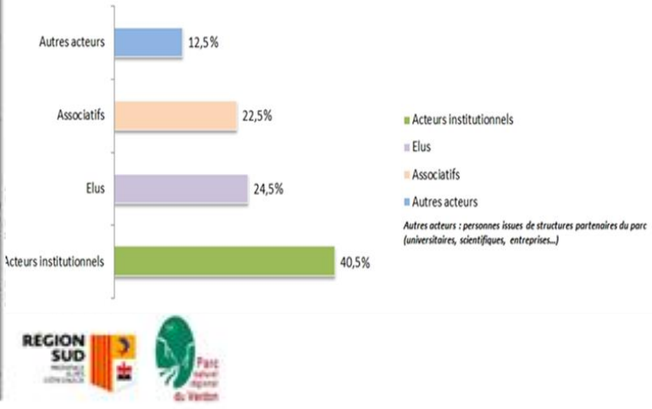

Origine des participants aux ateliers de la Charte#2

Les Cafés du Parc

L'objectif des Cafés du Parc étaient de réaliser des entretiens individuels ou semi-collectifs avec les habitants du Verdon. Organisés dans des bistrots ou improvisés en place publique.

Ils ont permis de rencontrer environ 80 personnes, aux profils très divers : originaires du territoire, anciens ou nouveaux arrivants, résidents secondaires…aux métiers variés (cadres, fonctionnaires, enseignants, agriculteurs/éleveurs et bergers, commerçants….retraités).

Ils se sont déroulés dans huit communes volontaires :

Révision de la Charte du Parc naturel régional du Verdon : localisation des "Cafés du Parc"

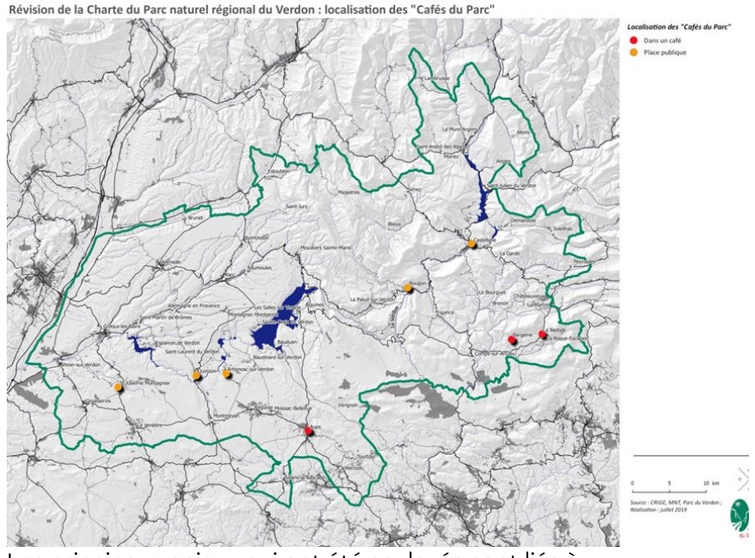

Les principaux enjeux qui ont été soulevés sont liés à :

- La préservation des milieux, des paysages et des ressources, l'érosion de la biodiversité
- Le changement climatique
- La gestion de l'eau
- Le sentiment de perte de poids de la ruralité face à la métropolisation
- La gestion de la sur-fréquentation touristique estivale et l'élargissement des retombées touristiques qui pourraient bénéficier à tous les habitants
- La difficulté d'accès au logement et la raréfaction des services qui rendent plus compliquée la vie à l'année dans le Verdon
- Le tissu associatif local dynamique mais en proie à de grandes difficultés et qui s'adapte

Ces contributions ont été prises en compte et intégrées de manière plus précise, dans les différentes parties du diagnostic.

Des données « chaudes » et « froides »

Le présent diagnostic est le résultat du croisement de plusieurs types de données :

- Des données statistiques ou issues d'études de terrain, d'inventaires, dites « données froides ». Ces données ont été mobilisées par les différents contributeurs auprès de l'INSEE, de l'observatoire régional du territoire, du CRIGE PACA, du SIT interparcs…..à compléter
  Elles résultent également de démarches pilotées par le Parc ces dernières années : suivis et inventaires de terrain, données OCSOL réalisées dans le cadre de la démarche Trame Verte et Bleue….à compléter
- Des données issues du territoire : témoignages, ressentis ou expertise d'usages des habitants et des acteurs du territoire. Elles ont notamment été collectées par le biais des entretiens menés par les sociologues auprès d'une quarantaine d'habitants et par les « cafés du Parc » organisés en été 2019 et ayant réuni environ 80 personnes.

Ces données dites « chaudes » sont intégrées au diagnostic dans des encadrés intitulés « **le regard des habitants** »

-

Un sommaire qui traduit les enjeux du territoire

Cette longue démarche de construction participative du diagnostic de territoire a abouti à la validation par les élus du Parc de grands enjeux qui constitueront la trame de la nouvelle Charte. Ces enjeux sont présentés autour de quatre grandes entrées :

- L'aménagement du territoire et le contexte global
- Les patrimoines et les ressources
- Le portrait sociodémographique du territoire
- Les activités économiques

Et sont tous traversés par une problématique globale et transversale qui se retrouve dans l'ensemble des parties : celle du changement climatique. Régulièrement, comme un fil rouge qui parcourt les pages du rapport, des aplats de couleur bordeaux mettront en avant le lien avec cet enjeu supérieur sous la forme de « l'écho du climat ».

Avertissement au lecteur

Ce diagnostic territorial est à l'image du Verdon : il présente une diversité de rédactions et de présentations, fruit d'un travail collectif riche de multiples contributions.

Au nom de tous ceux qui y ont participé, nous vous souhaitons une agréable lecture.